

MOTION

Avis de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc sur le calendrier de réalisation du Grand Paris Express.

Le Président invite le Conseil communautaire réuni le 4 décembre 2012 à adopter la motion suivante :

Le 1^{er} septembre dernier, le Ministre de l'Égalité des Territoires et du logement a confié à M. Pascal AUZANNET une mission de réflexion sur la réalisation progressive du métro automatique du Grand Paris Express, dont les conclusions doivent être rendues dans les prochains jours.

Les élus de l'intercommunalité de Versailles Grand Parc considèrent que cette ligne verte est indispensable pour permettre l'opération d'intérêt national Paris-Saclay. Soixante pour cent des emplois de cette OIN, qui constitue le premier pôle de recherche privée en Ile-de-France, sont situés dans le département des Yvelines. Il est évidemment capital que la partie yvelinoise de l'OIN Paris-Saclay soit connectée par le métro aux autres parties de l'opération et, au-delà, aux pôles économiques majeurs ainsi qu'aux aéroports et gares d'aujourd'hui et de demain.

Comme tous les territoires de grande couronne en Ile-de-France, ce territoire est aujourd'hui dominé par une utilisation massive de la voiture particulière. A l'heure où le PDUIF pose le défi d'une diminution de 2% des circulations automobiles, la ligne verte Versailles-Orly apporte une réponse concrète en permettant un transfert modal significatif.

En termes d'accessibilité à l'emploi par les transports collectifs, la ligne verte apporte dans les Yvelines un gain compris entre 150.000 et 500.000 emplois supplémentaires atteints en moins d'une heure de trajet. De même, le projet bouclé sur Versailles permet d'améliorer de 20 minutes l'accès aux habitations et aux emplois situés sur 75% de l'agglomération parisienne. La non réalisation de la ligne verte aurait des conséquences désastreuses sur le cadre de vie, la pollution atmosphérique et sur l'attractivité économique d'un territoire dépourvu de desserte capacitaire.

Par ailleurs, les investissements du Grand Paris Express sont très largement financés par les entreprises, via une fiscalité additionnelle sur les bureaux, en vigueur depuis déjà deux ans. Or, ce sont les entreprises des Yvelines qui subissent la plus forte hausse de cette taxation : +162% contre +60% en moyenne en Ile-de-France. Les habitants et les entreprises des Yvelines sont en droit d'obtenir en contrepartie de cette lourde charge des infrastructures nouvelles.

Pour autant, les élus de Versailles Grand Parc sont conscients que le métro de la ligne verte ne saurait être une infrastructure lourde, qu'elle soit enterrée ou sur piliers. Si une telle solution est à retenir pour la traversée et la desserte de zones urbaines denses, elle est en revanche bien trop coûteuse et inadaptée à l'occupation actuelle et future des territoires que la ligne verte doit desservir.

Les élus de Versailles Grand Parc pensent donc qu'il convient d'ores et déjà de s'orienter vers une solution de type métro léger, dont l'infrastructure de guidage est posée au sol, longeant si possible au maximum le tracé des infrastructures routières existantes, séparée et protégée de l'extérieur par un dispositif d'insertion paysagère comme, par exemple, des écrans transparents. La réalisation de ce type de système de transport, beaucoup moins coûteuse, doit pouvoir être étudiée dès 2013 de façon à être disponible lorsque le pôle Paris-Saclay aura acquis son rythme de croisière.

Le Président soumet le projet de motion aux conseillers communautaires.

Nombre de votants : 51

Suffrages exprimés : 66 (incluant les pouvoirs)

Le projet de motion est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.



Pour le Président,
Par délégation,


Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-247800584-20121218-MOTION-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2012